



**environnement
et société**

Patrizia Ingallina (éd.)

Universités et enjeux territoriaux

**Une comparaison internationale
de l'économie de la connaissance**



avant propos

Pierre Bernard

préface

Vincent Fouchier, Enzo Rullani

postface

Sharon Zukin, Helga-Jane Scarwell



Septentrion
PRESSES UNIVERSITAIRES

Saclay et le Grand Paris : Comment « faire cluster » en situation métropolitaine ?

Daniel Béhar

*Université Paris Est Créteil
LAB URBA*

Introduction

Le projet de cluster « Paris-Saclay » constitue l'opération phare de la démarche du Grand Paris engagée par l'État afin de garantir la place de la région capitale française dans la compétition mondiale. Dans une période de pénurie des moyens financiers publics, les investissements y sont concentrés autour d'un objectif central : transformer une cité scientifique créée par l'État il y a un demi-siècle en un cluster économique d'envergure mondiale. Les finalités et la localisation de ce projet font largement débat. Mais on s'intéresse ici davantage à la stratégie affichée. Celle-ci s'appuie sur le regroupement massif d'établissements universitaires et scientifiques, pour les intégrer dans un projet urbain d'ensemble, et en organisant alors la synergie à l'échelle d'un vaste territoire au sud de l'Île de France, produire un « effet-cluster ».

Chacune des composantes de cette stratégie invite à questionnements. Au nom de l'objectif de structuration d'un campus d'envergure mondiale, intégré et ouvert, quelle posture doit adopter son promoteur, l'État ? Autour de quelle coalition d'acteurs sera-t-on en mesure de rendre socialement acceptable la fabrication d'un « morceau de ville », énoncée comme la condition de réussite du projet ? Quels sont les leviers d'intervention pertinents et efficaces pour garantir la synergie avec un grand territoire à la fois ressource et problème pour le projet ? Quelles sont enfin, en regard de ces incertitudes stratégiques, les figures envisageables du cluster attendu ?

Par-delà ces questionnements, on veut ici mettre en débat la double injonction qui structure l'action publique en situation métropolitaine : s'inscrire dans la compétition globale, en faisant localement cluster, et en jouant la carte de l'attractivité au travers de la production d'un projet urbain.

Or « faire cluster » exige de se confronter aux contradictions territoriales propres aux métropoles, et en particulier à la dissociation spatiale entre excellence et dynamisme. Et l'enjeu de l'attractivité ne peut être rabattu sur un processus de modélisation normative du projet urbain. In fine, c'est la place de la question territoriale en regard des enjeux d'action publique liés à la globalisation qui est ici discutée.

1. Un projet entre permanence et rupture

L'aménagement du plateau de Saclay relève de l'histoire longue de l'intervention publique et de la planification territoriale en Ile de France. Sans remonter à son aménagement physique au profit du château de Versailles au XVII^e siècle, c'est dès 1950 que l'État décide d'implanter sur deux cent cinquante hectares de ce vaste territoire agricole à vingt cinq kilomètres au sud-ouest du centre de Paris, le Commissariat à l'Énergie atomique (CEA), dans le prolongement des activités scientifiques égrenées depuis le Quartier Latin, le long de la ligne de Sceaux et des vallées de la Bièvre et de l'Yvette. Au fil des décennies qui suivent et des documents de planification régionale, l'État manifesterà de façon constante son ambition à la fois urbaine et scientifique pour donner à ce territoire une place centrale dans l'aménagement de la région-capitale. Dans le même temps, un certain nombre d'établissements scientifiques, de grandes écoles (Polytechnique, HEC, Supélec...) et de centres de recherche privés de façon plus limitée, vont s'y installer en vagues successives, mais sans que ce développement soit à hauteur de l'ambition affichée. Cette histoire longue et ce décalage entre les projets et leur réalisation alimentent depuis une dizaine d'années un scepticisme certain tant des acteurs que des observateurs (Perrin, 2009).

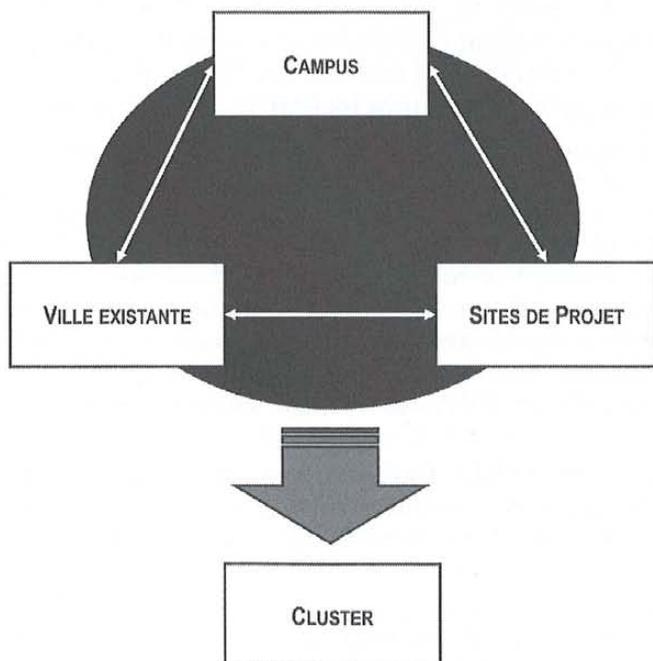
Pourtant, l'intervention sur ce plateau relève aussi du moment contemporain de l'action publique, celui qui s'attache aux défis posés par la mondialisation et la métropolisation et met en avant le développement de l'économie de la connaissance comme réponse stratégique tant pour les territoires que pour les nations. En effet, le projet de cluster « Paris-Saclay » constitue l'opération phare de la démarche du Grand Paris engagée par l'État, au plus haut niveau afin de garantir la place de la région capitale française dans la compétition mondiale. Dans une période de pénurie des moyens financiers publics, les investissements y sont concentrés autour d'un objectif central : transformer la cité scientifique créée par l'État il y a un demi-siècle en un « cluster » économique d'envergure mondiale (Blanc, 2010). Ce projet majeur, et cette alliance de permanence – la localisation sur le plateau de Saclay de projets d'ampleur nationale, à dimension scientifique – et de rupture – le passage de la mono fonctionnalité scientifique au « cluster » – fait, depuis son annonce dès 2007, discussion, tant chez les politiques que chez les savants. En premier lieu, il suscite, plutôt sous l'angle de l'économie territoriale, un débat en pertinence, pourrait-on dire. Les uns contestent l'hypothèse d'un lien mécanique entre proximité géographique et synergie fonctionnelle, tandis que d'autres sont plus nuancés (Rallet, Torre, 2005) et identifient les

prémises de tels dispositifs entre économie et territoires, et en particulier dans le cas présent, au sud de l’Île de France, dans le secteur de l’optique (Lourimi, Torre, 2007). Simultanément, ce débat se double d’une contestation, davantage d’ordre géopolitique, quant à l’opportunité de ce projet et de sa localisation (Bredif, 2009).

2. Une stratégie en questions

Il n’est pas dans l’intention de la présente communication de prendre part à ce débat, par ailleurs fort légitime, dans ses deux dimensions. On souhaite davantage s’attacher ici à questionner la stratégie retenue pour mettre en œuvre ce projet. En effet, on fait ici l’hypothèse, tout d’abord que, au vu des moyens engagés, ce projet est maintenant entré dans une phase active de réalisation – par conséquent le procès en opportunité tend à devenir caduc – et qu’en revanche il est trop tôt pour approfondir le débat quant aux résultats que l’on pourra obtenir. A contrario, il paraît d’autant plus opportun d’ouvrir la discussion sur la stratégie choisie qu’elle marque une évolution significative en regard des différentes tentatives des décennies antérieures. Elle est emblématique de stratégies développées dans d’autres situations territoriales en France en ceci qu’elle vise la compétitivité, par le biais du renforcement de l’attractivité territoriale.

Figure 5 Schéma de « l’effet cluster »



Source : Daniel Béhar

Cette stratégie combine quatre éléments : elle prend appui sur une opération motrice, le Plan Campus, c'est-à-dire l'implantation d'un nombre significatif d'établissements scientifiques, de recherche et d'enseignement supérieur. Sur cette base, elle souhaite mettre en œuvre des opérations d'urbanisme intégrées sur des « sites de projet » afin de produire des « morceaux de ville » ; cela constitue le périmètre stricto sensu de l'Opération d'intérêt national (OIN). Ces opérations doivent être conçues et organisées fonctionnellement en étroite articulation avec « la ville existante » : c'est le sens de la définition d'un autre périmètre d'intervention, élargi à 49 communes, entre Versailles, Massy et la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, celui de l'Etablissement public Paris Saclay, créé pour piloter l'aménagement et le développement du projet (cf carte). C'est la combinaison de ces trois éléments qui doit garantir le résultat attendu, c'est-à-dire « l'effet-cluster ».

On se propose donc d'interroger successivement chacune des composantes de cette stratégie puis leurs interactions.

Quelle posture de l'État pour intégrer et ouvrir le campus scientifique ?

L'organisation et le développement d'un véritable campus scientifique constituent le socle de la stratégie retenue. La concentration sur le site, dès à présent d'environ 10% des effectifs de la recherche française est à l'origine même du projet. Il s'agit de conforter ce potentiel, par le biais de la relocalisation d'au moins sept nouveaux établissements publics pour à terme passer de 23 000 à 40 000 étudiants et de 14 000 à 34 000 chercheurs. C'est ce volet de l'opération – et plus particulièrement sa dimension immobilière – qui mobilise l'essentiel des moyens financiers de l'État : 850 millions d'euros du Plan Campus et un milliard d'euros issus du Grand Emprunt lancé en 2010.

Le questionnement porte alors sur la capacité à transformer cet agrégat d'établissements et de moyens en un campus intégré. Dans cette perspective, les efforts se sont concentrés sur l'organisation de la gouvernance scientifique. Après avoir multiplié les dispositifs fédératifs¹, au risque de brouiller encore davantage le paysage, une Fondation de Coopération Scientifique regroupant vingt-trois acteurs a été constituée. Mais ce cadre coopératif n'a pas encore permis d'établir une gouvernance unifiée, ce qui s'est traduit d'abord par des échecs répétés lors des différents appels à projets nationaux (Plan Campus, Initiatives d'excellence IDEX...), rattrapés ensuite grâce à des arbitrages politiques.

Simultanément, cette hypothèse stratégique pose la question de la capacité d'inflexion du modèle des « grandes écoles ». En effet, par souci de prestige et d'efficacité, le projet de changement de régime du campus scientifique repose

1.– Outre les divers établissements de recherche et d'enseignement supérieur, on trouve à Saclay deux Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Paris Tech et Univer Sud Paris, deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) – Digiteo et triangle de la Physique – et un Pôle de compétitivité - Systématique...

d'abord sur le regroupement de ce type d'établissements spécifiques à la France (Veltz, 2007). Or, leur mode de fonctionnement ne s'inscrit pas mécaniquement dans la perspective du campus ouvert et du cluster. Ainsi, le fonctionnement de ces écoles repose sur une forte intégration de la vie étudiante (logements sur place...). Cela va à l'encontre du souci de mutualisation des équipements et services à la base du projet de campus et impose la production d'un volume de logements réservés aux étudiants à proximité des écoles qui rend difficile l'installation équilibrée d'autres fonctions urbaines. Sur un autre registre, la fonction première de ces écoles, « cabinets de recrutement pour les entreprises du CAC 40 » (Veltz, idem), n'est pas la plus porteuse pour générer l'esprit d'innovation, propice à la création d'entreprises que l'on espère d'un cluster.

Pour toutes ces raisons, le scénario le plus probable, tant sur le plan scientifique que spatial paraît être moins celui du campus intégré que celui de l'archipel, organisé selon les sphères d'influence des établissements dominants, ici Polytechnique, là le CEA...

Au travers de ces questionnements, est en jeu la posture de l'État initiateur de ce projet. Ce dernier semble en effet hésiter. Il ne prétend plus user principalement de l'autorité comme au temps des premières installations scientifiques sur le Plateau. Il s'adresse aux établissements scientifiques au travers de ses dispositifs de droit commun (appels à projets de tous ordres notamment), mais crée de fait une situation d'exception par la concentration de ces dispositifs incitatifs. Il confie le pilotage du projet à un Etablissement public hors norme, qui se distingue notamment de ses homologues par son champ de compétence élargi au-delà de l'aménagement, au développement du projet dans son ensemble. Mais cet outil n'a aucune prérogative sur le champ scientifique, pour le projet de Campus pour lequel c'est la gouvernance pluraliste du groupement des établissements qui est attendue. Autrement dit, quel équilibre entre droit commun et exception faut-il aujourd'hui organiser pour conduire un projet d'envergure nationale nécessitant d'infléchir les pratiques de ses opérateurs constitutifs ?

Quelle coalition d'acteurs pour rendre acceptable un projet urbain significatif ?

Le projet se distingue du strict campus scientifique en ce qu'il fait le pari de l'urbain. L'hypothèse est simple : c'est le degré d'urbanité du campus qui constitue la condition première de son attractivité puis de l'effervescence des échanges sociaux à même de produire l'effet-cluster. Le projet engagé repose donc sur les principes de compacité et d'intensité physique, de diversité fonctionnelle et de mixité sociale. Ce postulat et ces orientations font consensus chez les professionnels de l'urbain et se traduisent par l'affichage de l'objectif de création d'un « morceau de ville », d'une vingtaine de milliers d'habitants à terme.

Cette intention fait l'objet d'une vive contestation associative locale. Parce qu'elle se focalise sur la préservation du caractère rural du plateau et de sa

fonction agricole, elle apparaît au premier abord très extérieure au projet et a semblé pouvoir être contrecarrée au travers de la sacralisation – par la voie législative ! – de 2300 hectares de terres agricoles. En réalité, cette contestation est davantage coextensive au projet et en manifeste d’une certaine façon le paradoxe sociopolitique : les acteurs les plus directement impliqués dans ce projet de développement de l’économie de la connaissance n’ont pas d’intérêt objectif à promouvoir son caractère urbain. C’est au premier chef le cas des responsables des établissements scientifiques dont la principale motivation pour accepter de quitter la centralité parisienne tient à la promesse d’espace induite par la localisation sur le plateau. Quant au manque d’enthousiasme des élus locaux face à ce projet urbain, si limité soit-il, il ne fait que refléter celui de leurs mandants, c’est-à-dire pour une bonne part des chercheurs et enseignants qui, depuis des décennies, après Raspail, Berthollet ou Curie ont trouvé là, desservi par la ligne de Sceaux, le long des vallées de la Bièvre, de l’Yvette et de Chevreuse, un cadre de vie agréable près de leurs lieux de travail qu’ils n’ont guère envie de partager. Il faut donc s’éloigner d’une dizaine de kilomètres du plateau de Saclay *stricto sensu* et du centre de gravité du projet, pour trouver des « maires bâtisseurs », volontaires pour faire le pari du projet urbain. Autrement dit, si la production d’un morceau de ville est au cœur du projet de cluster, c’est seulement à sa périphérie, et à une échelle territoriale élargie – en l’occurrence celle des départements de l’Essonne et des Yvelines – qu’elle trouve un écho favorable.

On peut alors formuler un second questionnement stratégique qui porte, dans un contexte sociopolitique complexe, sur la capacité des initiateurs du projet à fabriquer la coalition d’acteurs à même de relayer leur hypothèse stratégique et d’en garantir une acceptabilité sociale qui ne va pas de soi.

Quels leviers pour organiser et dynamiser un territoire en stagnation ?

La troisième composante de la stratégie retenue consiste à rompre avec l’insularité de la cité scientifique initiale et de ses développements ultérieurs, pour rechercher les synergies optimales avec un grand territoire d’envergure métropolitaine, au sud ouest de l’Île de France.

À l’évidence ce choix est d’autant plus justifié que ce territoire de 650 000 habitants se caractérise par son excellence métropolitaine : plus de 375 000 emplois, une proportion de cadres dans l’emploi et dans la population active largement supérieure à la moyenne régionale... Mais cet atout majeur a son envers. D’une part, cette excellence d’ensemble recouvre deux réalités géographiques et fonctionnelles très différentes, selon deux axes radiaux à partir de Paris. Au sud, depuis la montagne Ste Geneviève à Paris, le long de la ligne de Sceaux et de la vallée de la Bièvre s’est organisé depuis plus d’un siècle l’axe du développement scientifique proprement dit, autour de grands établissements publics de recherche ou d’enseignement supérieur. À l’ouest, sur un axe qui prolonge les Hauts de Seine et le berceau de l’industrie parisienne (usines Renault, Citroën...), jusqu’à la ville nouvelle de St Quentin

en Yvelines, c'est sur la base de l'historique complexe militaro-industriel francilien (Beckouche Damette, 1992) que se sont développées les activités privées de recherche et développement dont l'emblème est aujourd'hui constitué par la présence des centres de recherche des deux constructeurs automobiles nationaux (le Technocentre de Guyancourt pour Renault et Vélizy pour PSA). Selon ces deux axes, se structurent des bassins d'emploi et d'activité qui se tournent le dos à hauteur du plateau de Saclay. Seconde difficulté, ce territoire d'excellence n'est aujourd'hui guère dynamique. Contrecoup d'une croissance économique forte dans les décennies antérieures, il a vu cette dernière se ralentir à un seuil proche de la stabilité dans les années 2000 (à peine 1% de croissance annuelle de l'emploi salarié privé).. Et cette stagnation économique s'accompagne d'une véritable panne résidentielle : les tendances globales de l'Île de France au déficit d'attractivité au profit des métropoles régionales y sont exacerbées. Dans la période récente, le déficit du solde migratoire s'élève au double de la moyenne régionale.

Autrement dit, là encore la stratégie affichée se heurte à un paradoxe : le grand territoire au sein duquel le projet de cluster s'inscrit constitue incontestablement pour ce dernier une ressource en raison de l'excellence des activités et des populations qui l'occupent. Mais simultanément la stagnation socio-économique de ce territoire soulève pour le projet une hypothèque supplémentaire à lever.

Quels sont alors les leviers identifiés pour relever ce double défi, traiter le territoire d'inscription du projet de cluster à la fois comme une ressource et un problème ? On a beaucoup glosé sur le projet de double boucle de métro automatique mise en avant par le gouvernement pour relier Saclay à La Défense et à Roissy. En réalité chacun sait bien que la fréquentation d'une telle infrastructure pour permettre aux chercheurs de prendre l'avion ou se rendre au principal centre d'affaires de la métropole sera limitée. Sa fonction première est toute autre. L'accessibilité quotidienne en transports collectifs est déterminante pour le développement d'un territoire aujourd'hui uniquement desservi par l'automobile et au bord de la saturation. Et la création d'une infrastructure de transports capacitaire – de type métro léger de surface – est impérative pour relier les deux rebords du plateau et par delà espérer unifier les deux systèmes socio-économiques radiaux.

Le pari stratégique de la concentration scientifique cristallisant un cluster territorial d'échelle métropolitaine repose donc sur un levier exclusif : les effets de structuration et de dynamisation de ce territoire par la réalisation d'une infrastructure de transports collectifs. Au-delà du caractère incertain du résultat attendu, on peut surtout s'interroger sur la capacité à articuler les temporalités de réalisation de cette infrastructure et de montée en puissance du projet de campus/cluster, de telle manière que l'une alimente l'autre.

Quelles figures envisageables du cluster ?

La stratégie affichée pour faire cluster à partir de la concentration d'établissements scientifiques sur le plateau de Saclay présente de fortes incertitudes. Son succès est conditionné par l'explicitation chemin faisant de la posture que l'État adopte pour faire vivre le projet de campus intégré, par la capacité à nouer des alliances afin d'assurer le portage du projet urbain et par la mise en œuvre effective des infrastructures de transports à même de faire levier sur la dynamique du grand territoire.

Pour l'heure, il résulte de ces incertitudes un certain flou quant à la perspective finale de cette stratégie. Au-delà de l'imprécision même du concept (Torre, 2006), les figures envisageables du cluster sont ici multiples. Certes, chacun s'accorde pour convenir que l'expression invoquée à l'origine du projet de « Silicon Valley à la française » relève davantage du discours politique à visée médiatique que de l'intention stratégique. Mais au-delà de cette borne, la stratégie affichée laisse ouvertes les hypothèses les plus contrastées. Tout d'abord sur le registre spatial et de la place au sein du système métropolitain, faut-il retenir l'énoncé proposé par l'État, le plateau de Saclay concentrant l'ensemble des attributs d'un cluster « économie de la connaissance », comme Roissy serait le « cluster des échanges » et le secteur de Pleyel, au nord de Paris, à St Denis, le « cluster de la création » (Blanc, 2010) ? Autrement-dit doit-on considérer que la stratégie doit aboutir à la structuration d'un « pôle métropolitain » ? Ou doit-on davantage suivre les collectivités locales lorsqu'elles privilégient une approche plus territoriale de la dynamique liée à l'économie de la connaissance, en « rhizome », pourrait-on dire et mettent en avant la géographie du « cône sud de l'innovation » (Behar, 2010), entre Paris, Evry et Saclay ? Enfin, troisième hypothèse, faut-il considérer qu'en réalité toute tentative de péri métrage de la dynamique contemporaine de structuration spatiale de l'économie de la connaissance relève de l'artefact et par conséquent que l'équivalent envisageable de la Silicon Valley est la métropole francilienne dans son ensemble ?

Ces différentes hypothèses d'un point de vue territorial sont à croiser avec d'autres scénarios sur le registre fonctionnel : s'agit-il d'organiser finalement « le cluster des clusters », qui prend acte de la diversité des spécialisations d'excellence et des activités de recherche présentes sur ce territoire, telle qu'elle s'exprime par exemple au travers des trois pôles de compétitivité qui s'y développent², en offrant principalement une capacité de mutualisation des services à la recherche et à l'innovation, tant en amont qu'en aval de celles-ci ? Ou souhaite-t-on privilégier une logique plus volontariste, davantage fédérale que confédérale, pour tendre vers un « méta-cluster » qui viserait davantage à potentialiser les spécialisations au travers de croisements disciplinaires et scientifiques inédits ?

En regard de ces multiples hypothèses, le jeu paraît aujourd'hui totalement ouvert, la stratégie retenue n'ayant pas permis, en dépit de la cohérence de ses

2.- Médicen (bio-technologies, santé), Moveo (transports) et Systématic (TIC)

partis pris, de dégager un référentiel stabilisé qui fasse sens commun pour la pluralité des acteurs scientifiques, économiques ou territoriaux concernés par le projet.

3. « Faire cluster par le projet urbain » : une injonction problématique

L'examen de la stratégie amorcée pour le projet de Saclay dans le cadre plus global du Grand Paris met en évidence la double injonction politique qui sous tend aujourd'hui l'action publique en situation métropolitaine. En premier lieu, parce que la métropolisation constitue en quelque sorte la trace au sol de la mondialisation, les métropoles sont considérées comme les interfaces entre le global et le local. Il leur faut donc assurer la fabrication locale du positionnement des territoires et des nations dans le global et répondre à une exigence de compétitivité. Elles doivent cristalliser les activités d'excellence ouvertes sur le monde de telle façon que ces dernières dynamisent les territoires locaux. C'est là le sens de l'injonction à « faire cluster », quelle que soit la diversité des énoncés mis en avant dans telle ou telle métropole. Second terme de cette injonction, la capacité à assurer cette fabrication locale d'une excellence mondialisée exige de rompre avec l'approche fonctionnaliste antérieure et de tendre via la qualité urbaine vers la diversité sociale et fonctionnelle, gage d'attractivité et de compétitivité territoriale. Autrement dit, au risque du raccourci, il faut « faire cluster par le projet urbain ».

Comment prendre en compte la dissociation spatiale entre excellence et dynamisme ?

Cette injonction fait problème. Tout d'abord, si l'on considère que « faire cluster » consiste à articuler localement la concentration de ce que l'INSEE nommait encore récemment les « fonctions métropolitaines supérieures » et leurs effets de diffusion et d'entraînement sur les territoires de proximité, on se heurte aux dynamiques territoriales inédites propres aux situations métropolitaines et à ce que l'on peut nommer des « contradictions métropolitaines » (Behar, 2010). Ces contradictions tiennent à ceci que, non seulement les territoires infra métropolitains se spécialisent toujours davantage, tant sur le plan sectoriel que fonctionnel – ici les fonctions mondialisées, là les fonctions-support de la métropole –, mais des mécanismes logiquement associés sont maintenant spatialement dissociés. Alors qu'on considère qu'excellence et dynamisme vont de pair, on constate aujourd'hui que les territoires spécialisés dans ce qui est estimé habituellement « l'excellence » – c'est-à-dire les fonctions ouvertes sur le monde censées « tirer » le développement territorial – ne sont pas mécaniquement les plus dynamiques, loin de là. C'est ce qu'on a pu observer sur le territoire de l'opération de Saclay et qui fait écho à ce qui avait été précédemment analysé – « une croissance sans développement » à d'autres échelles entre l'Île de France et les régions françaises (Davezies, 2007). La situation de Saclay trouve, au sein de la métropole francilienne son

symétrique autour de la plateforme aéroportuaire de Roissy. On observe sur ce territoire une croissance de l'emploi plus de deux fois supérieure à la moyenne régionale. Mais à l'opposé de Saclay, il s'agit là d'un dynamisme porté très peu par des fonctions d'excellence à haute valeur ajoutée mais beaucoup par des activités économiques ordinaires (logistique, commerce de gros...). On peut envisager de multiples causes à ces constats : le différentiel de gain de productivité entre les fonctions à haute valeur ajoutée et les autres, la stabilisation de ces activités après une période de forte croissance... Il n'en reste pas moins que cette dissociation spatiale entre excellence et dynamisme au sein de la métropole perturbe fortement les schémas publics de pensée et d'action. Comment imaginer installer les mêmes dispositifs de cluster, uniquement différenciés par leurs spécialisations sectorielles – l'économie de la connaissance à Saclay et celle des échanges à Roissy – et en espérer les mêmes effets de compétitivité et d'entraînement, dans un cas dans un contexte d'excellence au ralenti et dans l'autre, de dynamisme ordinaire ?

Derrière les questions que soulève ainsi la mise en œuvre de la notion de cluster, c'est en fait la difficulté à concevoir des dispositifs combinant le global et le local, efficaces simultanément à ces deux niveaux que l'on souhaite ici souligner.

4. De Saclay à Sophia-Antipolis, comment garantir l'attractivité au travers du projet urbain ?

On a vu dans le cas de l'opération de Saclay, combien la dimension « projet urbain » était importante pour la stratégie affichée. À l'évidence, il ne s'agit pas d'un cas isolé. À propos de cette combinaison entre l'objectif de « faire cluster » et le passage par le projet urbain, le parallèle avec le cas de Sophia Antipolis s'impose. Ces deux opérations, emblématiques d'une certaine action publique « à la française », présentent une histoire et un profil à la fois très similaires et très différents. Et les intentions publiques à leur égard illustrent fort bien cette injonction aux « figures imposées du projet urbain » (Pinson, 2009). Si Sophia Antipolis est plus récente (Grondeau, 2006), ces deux opérations relèvent toutes les deux d'une initiative publique de niveau national. Elles sont également marquées par la prégnance du modèle fonctionnaliste et par le poids en leur sein des grands établissements publics délocalisés et/ou des grands groupes privés. En revanche, bien évidemment, leur inscription territoriale les oppose : Saclay participe de la logique de développement de la région-capitale tandis que Sophia est largement en décalage de celle, dominée par l'économie résidentielle, de la métropole niçoise et de la Côte d'Azur. Elles tendent aussi à se distinguer au travers de leur modèle d'organisation spatiale : Sophia revendique sa faible densité (règle fondatrice de préservation non bâtie des deux tiers de l'espace) et son caractère de « Quartier Latin aux champs » alors que le plateau de Saclay s'organise plutôt *de facto* comme une cité scientifique. Enfin, leurs profils respectifs paraissent assez différents : à Saclay, la recherche publique domine et Sophia s'affiche comme une technopole, assimilable à un parc d'affaires à forte coloration technologique.

Toutes deux sont aujourd’hui confrontées, au-dedans à un ralentissement, voire une stagnation de leur développement et vis-à-vis de l’extérieur à une forme d’insularité spatiale. Même si évidemment, la volonté politique est plus puissante à Saclay, dans les deux cas est affichée une exigence de relance, vers un âge II, centré sur la question de l’attractivité et qui passe par la réalisation d’un projet urbain, c’est-à-dire le basculement d’une organisation spatiale extensive et monofonctionnelle à la diversité fonctionnelle et à l’intensité urbaine. Cette injonction soulève les mêmes interrogations à Saclay et à Sophia. Tout d’abord, cette intention se heurte à la question de son acceptabilité sociale. Comme on l’a vu à Saclay, la sociologie technopolitaine de Sophia est prise dans cette contradiction : revendiquer comme usagers une montée en urbanité (services, habitat...) que l’on refuse comme résidents et électeurs. Mais de façon plus générale, on peut s’interroger sur la capacité réelle à rompre de façon significative avec l’histoire longue qui a structuré ces sites et leurs modèles de fonctionnement. Quelques milliers de logements sur le sud du plateau de Saclay ne transformeront pas en profondeur ni la physionomie du campus sur ce plateau, ni le mode de vie séculaire qui s’est installé dans les vallées résidentielles de l’Yvette ou de Chevreuse. De la même manière, quelques hectares d’îlots habités en périphérie de Sophia ne bouleverseront pas le modèle californien sophipolitain. C’est d’ailleurs ce constat qui justifie la volonté de certains d’installer à proximité immédiate, sur la plaine du Var, un projet concurrent et alternatif, sous forme de « technopole urbain ».

Autrement dit, si tant pour Saclay que pour Sophia l’enjeu de l’attractivité urbaine est incontestable, quelles sont les voies envisageables pour y répondre ? Peut-on se satisfaire d’une injonction systématique à « l’habitabilité du cluster », à l’intensification et à diversité fonctionnelle et sociale ? Dans le cas de Saclay, faut-il miser d’abord sur le nouveau morceau de ville autour du futur campus ou plutôt sur ce qui constitue dès à présent le plus fort potentiel urbain de son territoire et simultanément un facteur de fragilité en raison de sa perte d’attractivité, c’est-à-dire la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines ? Ne serait-ce pas au travers d’un processus de renouvellement de la ville nouvelle que se jouerait globalement l’attractivité du cluster ? De même à Sophia, sa transformation est-elle indexable sur la production – à l’évidence limitée – de logements en son sein, ou ne repose-t-elle pas davantage sur la capacité à y diversifier les présences et les rythmes de vie ?

Conclusions

La prégnance des enjeux liés à la globalisation tend à conférer à la question territoriale un statut plus limité au sein de l’action publique. Depuis la décentralisation et la crise du modèle de « division spatiale du travail » qui, durant les Trente glorieuses faisait de l’aménagement du territoire national, le support de mise en œuvre d’un projet de société, les territoires locaux étaient placés au cœur du processus de modernisation de l’action publique (Béhar, Estebe, 2011). Ils constituaient pour cette dernière certes un problème, celui des territoires en crise sociale ou économique, mais aussi une

Références bibliographiques

- Beckouche, P., Damette, F.(1992), « Le système productif dans l'espace parisien : le renversement fonctionnel », *Espaces & Sociétés*, n° 67, 15 p.
- Béhar, D. (2010), « Économie de la connaissance et territoire : le cas du Cône sud de l'innovation francilien », *Urbanisme*, n° 38, Hors Série.
- Béhar, D. (2010), « La métropolisation : version française d'un paradigme universel », In Cailly, L. et Vanier, M. (dir.), *La France une géographie urbaine*, éd. A. Colin, Paris, p. 113-124.
- Béhar D., Estèbe, P. (2011), « Aménagement du territoire, une mise en perspective » L'État de la France 2011-2012 éd La Découverte. Paris.
- Blanc, C., (2010), *Le grand Paris du XXI^e siècle*, éd. Le Cherche Midi, Paris.
- Bredif, H.(2009), « Quel projet d'intérêt national pour le Plateau de Saclay ? », *L'Espace géographique*, vol. 38, mars 2009, p. 251-266.
- Davezies, L. (2007), *Croissance sans développement en Ile de France*, Institut Caisse des Dépôts pour la recherche, Paris.
- Grondeau, A. (2006), « Technopôle et gouvernance publique : le cas de Sophia-Antipolis », *Norois*, n° 200, mars 2006.
- Lourimi, S., Torre, A. (2007), « Le secteur de l'Optique en Ile-de-France Sud : un cluster ? », *Territoires du Futur*, vol. 6, mai 2007, p. 57-68.
- Perrin, L. (2009), « Plateau de Saclay : on aura tout essayé (ou presque) », *Études Foncières*, n° 140, juillet 2009.
- Pinson, G. (2009), *Gouverner la ville par projet*, éd. Presse de Sciences Po, Paris.
- Rallet, A., Torre, A. (2005), « Proximity and localization », *Regional Studies*, vol. 39.
- Torre, A. (2006) « Clusters et systèmes locaux d'innovation : retour critique sur les hypothèses naturalistes de transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'économie de la proximité », *Région et développement*, n° 24, 2006, p. 15-44.
- Veltz, P. (2007), *Faut-il sauver les grandes écoles ?*, éd. Presses de Sciences Po, Paris.